

La Communauté de Communes Cœur du Var vous invite à découvrir son territoire à pied, à VTT ou encore à cheval.

Balises :

Certains circuits sont balisés et jalonnés d'informations directionnelles. Chaque poteau directionnel porte un numéro de référence et un nom uniques associés aux coordonnées GPS (wgs84). Ils sont matérialisés sur les cartes par leur numéro. Les lames indiquent le prochain poteau-flèche et sa distance en kilomètre. Elles facilitent l'orientation générale. Sur tous les circuits, le balisage à la peinture guide le randonneur. Il est apposé sur les arbres, les rochers bordant les itinéraires.



Tout droit



Changement
de direction



Mauvaise
direction

Bon à savoir :

La chasse est pratiquée dans nos forêts (automne, hiver) : respectez les panneaux, les consignes des chasseurs et faites preuve de prudence en signalant votre présence.

L'état d'un itinéraire peut s'altérer au gré des conditions extérieures. Il appartient à chaque randonneur quelle que soit son activité, de s'assurer de son itinéraire, de s'y engager sous sa propre responsabilité. N'oubliez pas que vous êtes responsable des dommages causés à vous-même, à des tiers et aux biens qui résultent de l'inadaptation de votre comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles.

Charte du randonneur

- N'empruntez le sentier qu'en période autorisée : renseignez-vous sur l'état d'ouverture des massifs forestiers (en particulier l'été).
- Regardez sans toucher, respectez les cultures et les vergers, ne cueillez pas, ne prélevez pas d'espèces et veillez à ne pas déranger la faune.
- Que vous soyez piéton, cavalier ou cycliste, soyez vigilant à la signalisation qui vous concerne. Restez sur le sentier balisé.
- Ne faites pas de feu, ne jetez pas de mégots de cigarettes même éteints.
- Veuillez ramener vos déchets et autres déchets avec vous.
- Restez courtois et discrets avec les autres utilisateurs des chemins.
- N'utilisez le sentier qu'à pied, en cycle non motorisé ou à cheval.
- Veillez à refermer les barrières après les avoir franchies.
- Munissez-vous de chaussures adaptées, d'eau, éventuellement d'un chapeau.
- A VTT, portez un casque.
- Tenez votre chien en laisse.



Contacts utiles :

Météo France : 0 899 710 283

Secours : 112

Pompiers : 18

Lors de l'utilisation de la topo-fiche ou si vous rencontrez des anomalies lors de votre passage sur les sentiers, faites nous part de vos observations.

CŒUR DU VAR TOURISME

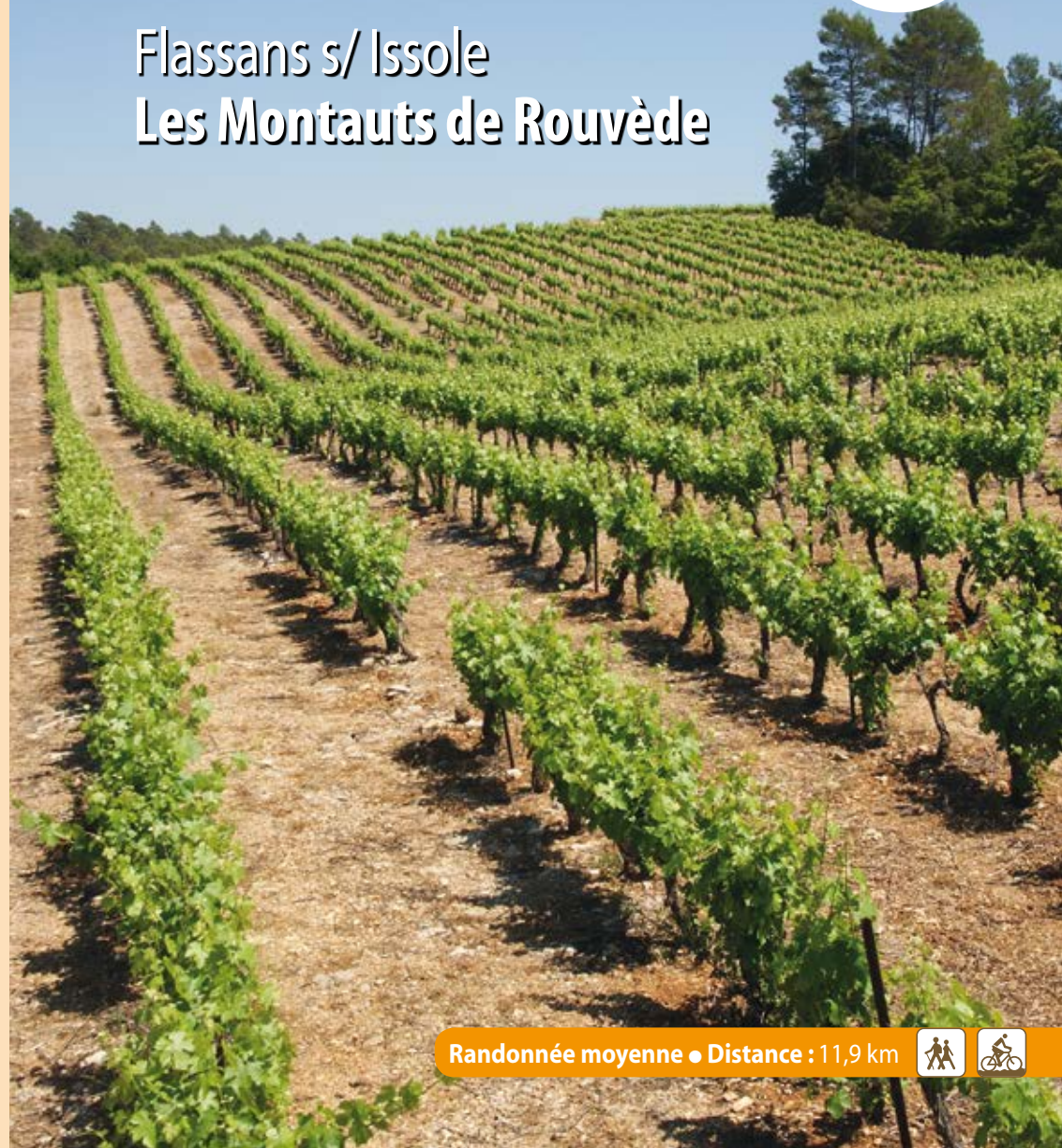
04 98 10 43 59 | tourisme@coeurduvar.com

Retrouvez d'autres topo-fiches
sur coeurduvartourisme.com

Rejoignez-nous

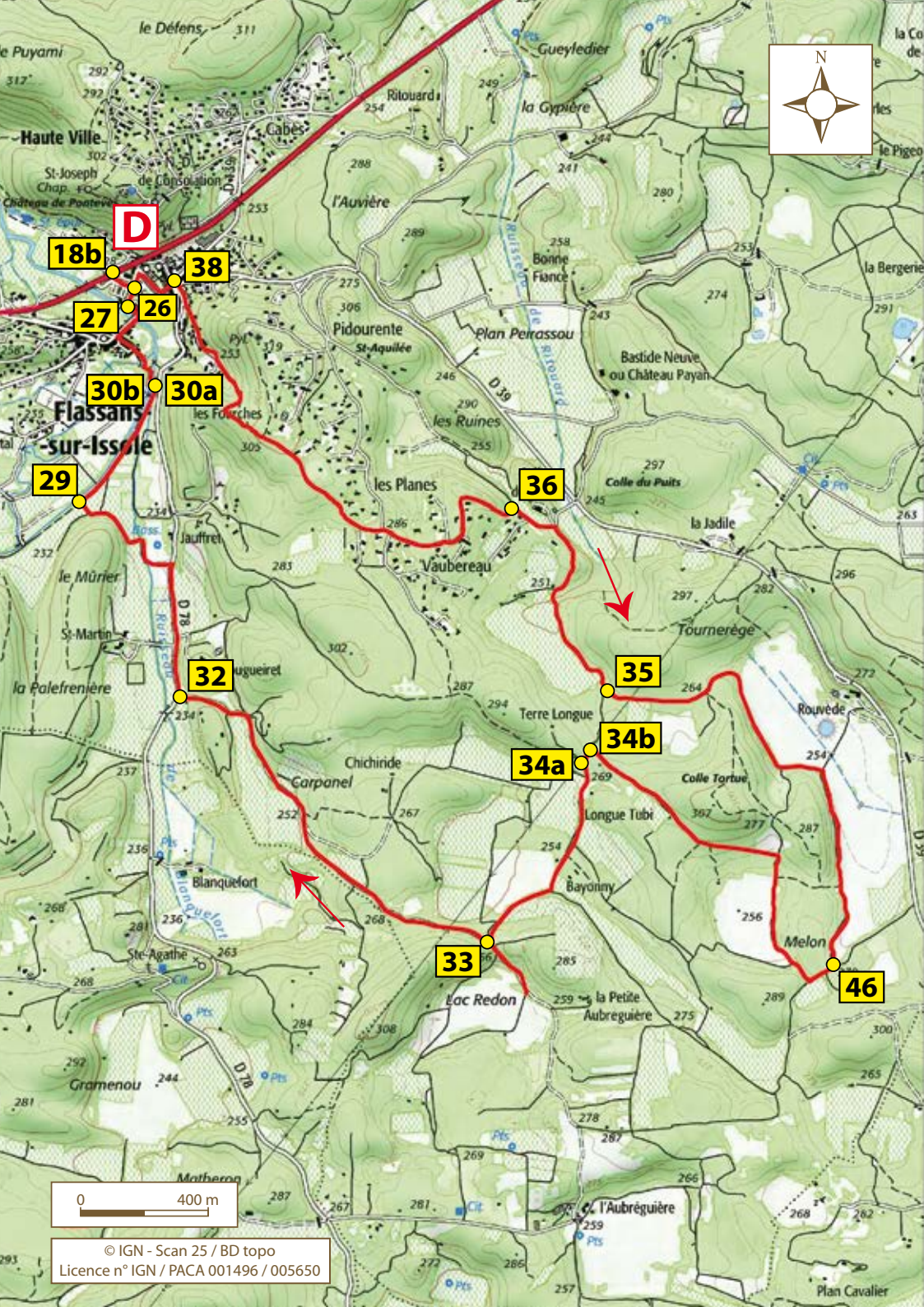


Flassans s/ Issole Les Montauts de Rouvède



Randonnée moyenne • Distance : 11,9 km





Flassans s/ Issole

Les Montauts de Rouvède



Randonnée moyenne • Distance : 11,9 km • Temps marcheur : 3h40

Aux confins de Flassans s/Issole s'étendent les Montauts, espace agricole et forestier peu connu au relief doux formé de petites collines et de plaines à la végétation typique des sols calcaires.

- 18b** Du parking les Grands Prés, rejoindre
- 26** L'école (100 m), puis prendre à gauche vers
- 38** La chapelle Saint Roch (400 m). Poursuivre par la ruelle montante qui jouxte la chapelle. La ruelle devient un sentier qui s'élève rapidement. Il se transforme en chemin empierré puis goudronné qui dessert un quartier résidentiel. Aux carrefours, aller tout droit pour trouver
- 36** Vaubereau (2,5 km). Poursuivre sur le chemin revêtu. Au virage, prendre le chemin à droite. Traverser un bois pour déboucher sur des vignes. A la patte d'oie formée par un chêne (et une estafette !), prendre le chemin de gauche pour rejoindre
- 35** Colle Tortue (3,4 km). Continuer tout droit, passer sous une ligne haute tension, longer une vigne avant de retrouver un milieu forestier. Au débouché du bois, prendre à droite et longer la doline de Rouvède. Rester toujours tout droit sur un chemin plutôt herbeux jusqu'au bout de cette petite dépression circulaire pour arriver à
- 46** Melon (5,3 km). Prendre à droite le chemin d'exploitation. Ne pas aller jusqu'aux vignes mais suivre à droite le chemin qui conduit à un autre espace agricole. Conserver la droite et remonter par un chemin herbeux le long du champ. Rejoindre ensuite un autre "campa" par un chemin d'exploitation qui grimpe entre des bois. Prendre à gauche le chemin qui longe cette friche avant de s'enfoncer dans le bois et devenir un sentier confortable. Après avoir longé une ruine, retrouver un chemin d'exploitation et rejoindre
- 34b** Collet de Bayonny (6,8 km). Enchaîner à gauche avec la balise (34a) située à 50 m pour ensuite se diriger vers
- 33** Le chemin de l'Aubrèguière (7,7 km). A 250 m au sud le lac temporaire de Redon (site natura 2000). Retour à la balise 33 (8,2 km). Continuer sur un agréable chemin revêtu jusqu'à
- 32** Nougueiret (9,8 km). Emprunter la D78 sur 500 m. Au niveau du délinéateur, prendre à gauche le chemin qui s'enfoncé dans un vignoble. Rejoindre la lisière puis
- 29** La Rivière Neuve (10,8 km). Grimper sur le merlon par les quelques marches de bois (portage à VTT) puis suivre à droite la berge jusqu'au
- 30a** Lavoir de la Rouquette (11,3 km). Avant le pont, admirer le barrage de régulation des eaux et au niveau du pont sur la droite le lavoir et plus loin l'oratoire Saint Roch. Prendre à gauche vers la balise située à proximité.
- 30b** Le lavoir de la Rouquette. Emprunter à droite un chemin herbeux, franchir une passerelle qui enjambe l'ancien lit de l'Issole et la source du Colombier (portage à VTT). Continuer par la rue source du Colombier jusqu'à l'avenue Général De Gaulle pour rejoindre, en poursuivant à droite sur l'avenue,
- 27** Le pont Vieux (11,7 km) puis
- 26** L'école (11,8 km) pour un retour aux
- 18b** Grands Prés (11,9 km).



D Parking

Les Grands Prés : passer sous la DN7 après la salle Gavoty

Balisateur jaune

Dénivelé : 304 m



Difficultés :

- 2 lacets sévères sur la partie sentier après 38.
- à VTT, petits portages au niveau de 29 et après 30b.

Danger :

- Passage de 500 m sur la D78 qui relie Flassans à Pignans.

En chemin :

- Chapelle St Roch du 18^{ème} siècle.
- Point de vue sur le village et le château entre 38 et 36.
- Site Natura 2000 du Lac Redon.
- L'Issole.



© IGN - Scan 25 / BD topo
Licence n° IGN / PACA 001496 / 005650